

N° : DE/44/4.1/28.06.2021-12

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	11
Présents	30	Absents non représentés :	6
VOTANTS			41

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 28 juin 2021, après convocation légale reçue le 22 juin 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à Didier CARLE), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné Christian RIOU), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Marc MOSSE (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE).

Etaient Absents non représentés :

M. Samuel MONTGERMONT, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Sylviane FERRARO, Mme Christelle PEPIN, Mme Aurélie VERNHES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Guillaume PASCAL** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Actualisation du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Les
Sorgues du Comtat**

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, indique à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités de service, de veiller à l'évolution du tableau des effectifs en fonction des changements inhérents à l'organisation de l'administration.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

Au regard de plusieurs modifications, notamment en termes de création approuvées lors des derniers Conseils Communautaires, il s'avère indispensable de mettre à jour le tableau, afin d'avoir un outil de gestion RH adapté à la réalité de l'effectif.

Aussi, trois axes de modifications sont proposés à l'assemblée :

- Des suppressions de poste
- Des créations de poste
- Des modifications du nombre de poste

Vu le tableau des effectifs actualisé en annexe, il est proposé à l'assemblée de :

- supprimer :
 - o 3 emplois d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe – (titulaire)
 - o 1 emploi de collaborateur de cabinet (délibération DE/44/4.2/13.12.2016-13) – (non titulaire)
 - o 15 emplois en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) à temps non complet – (non titulaire) – dispositif remplacé par les contrats PEC
 - o 25 emplois en Contrat Avenir à temps non complet – (non titulaire) – dispositif remplace par les contrats PEC
 - o 4 emplois d'adjoint technique – (non titulaire) – à temps non complet
- d'inscrire les créations approuvées par délibérations en 2021
 - o 1 emploi de manager de commerce de centre ville en contrat de projet à temps complet (non titulaire) – délibération N° DE/44/4.2/25.01.2021 - 12
 - o 1 emploi de chef de projet Petite Ville de demain en contrat de projet à temps complet (non titulaire) – délibération N°DE/44/4.2/12.04.2021-36
- créer :
 - o 2 postes d'apprentis (non titulaire)
 - o 1 emploi de rédacteur à temps complet (non titulaire)
- modifier
 - o 1 emploi d'attaché principal – à temps non complet (titulaire) – délibération N°DE/44/4.1/31.05.2021-18
 - o 1 emploi d'adjoint technique – à temps non complet (titulaire)

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à 40 voix pour et 1 abstention (Joël SERAFINI),

ADOpte la mise à jour du tableau des effectifs, telle qu'elle est définie et présentée ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :



Filière Cadre d'emploi Grade	Postes occupés						Postes créés						Postes Vacants
	Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires			
	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	
CONTRATS													
Contrat à Durée Indéterminée - Attaché Principal					1	31,50				1			0
Apprenti				0						4			4
Contrat de projet : Manager de Commerce de Centre-ville (délibération N° DE/44/4.2/25.01.2021-12)				1						1			0
Contrat de projet : Chef de Projet Petite Ville de Demain (délibération N°DE/44/4.2/12.04.2021-36)										1			
Chargé de mission "PCAET" (délibération N° DE/44/4.2/25.06.2018-23)				1						1			0
PEC													
PEC (Délibération N°DE/44/4.1/10.12.2018-2)				10	3					20			7
SAISONNIERS													
Adjoints Technique (Délibération N°DE/44/4.2/29.05.2017-6)										40	2	20,00	40
Adjoints Administratif (Délibération N°DE/44/4.2/29.05.2017-6)										5	2	20,00	5
FILIERE ADMINISTRATIVE													
Adjoint Administratif	13			2	1	31,50	22			10	2	7,00	18
Adjoint Administratif principal de 2e classe	14						20			2	2	20,00	6
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	14						15						1
Rédacteur	4						6			1			3
Rédacteur Principal 2e classe	2						4						2
Rédacteur Principal 1e classe	2						4						2
Attaché	4						6						2
Attaché Principal							1	1	15,75				2

Filière Cadre d'emploi Grade	Postes occupés												Postes Vacants
	Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires			
	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	horaire hebdo. TNC	TC	T N C	horaire hebdo. TNC	TC	T N C	horaire hebdo. TNC	
FILIERE TECHNIQUE													
Adjoint technique	69			15	1		74	1	13,50	15	2	20,00	7
Adjoint technique Principal de 2ième classe	68						80						12
Adjoint technique Principal de 1ière classe	27	1					35						7
Agent de maîtrise	12						17						5
Agent de maîtrise Principal	12						16						4
Technicien	8						10						2
Technicien Principal 2e classe	2						5						3
Technicien principal de 1e classe	2						4						2
Ingénieur	1						3						2
Ingénieur Principal	3						3						0
Ingénieur hors classe							2						2
Ingénieur en chef	1						1						0
EMPLOI FONCTIONNEL													
Directeur Général des Services	0						1						1
Directeur Général des Services Techniques (de 40 à 80,000 hab)	1						1						0
Total général	259	1		29	6		330	2		101	10		139